

## III

(Informations)

## COMMISSION

Iris

Avis d'appel d'offres n° V/010/93

Iris (Phase 2): Coordination d'un réseau européen de développement d'actions de formation professionnelle pour les femmes (1994-1998)

(93/C 229/08)

1. **Pouvoir adjudicateur:** Commission des Communautés européennes, direction générale de l'emploi, des relations industrielles et des affaires sociales, unité V.B.4, RP11 05/57, rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles.
2. a) **Mode de passation:** Appel d'offres par procédure ouverte.
3. a)
  - b) **Objet du marché:** L'unité V.B.4 est responsable de la mise-en-œuvre de la politique communautaire d'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Suite à la recommandation de la Commission du 24. 11. 1987 concernant la formation professionnelle des femmes (87/567/CEE), et dans le cadre du troisième programme d'action communautaire à moyen terme (1991-1995) pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes [COM(90) 449 final du 6. 11. 1990], une deuxième phase de la mise-en-œuvre du réseau IRIS (Réseau Européen de projets de formation pour les femmes) est envisagée pour la période 1994-1998.

Afin de poursuivre les lignes d'action pour l'innovation dans le domaine de la formation professionnelle des femmes, un contrat de coordination européenne du réseau sera établi. Cette coordination comprend des tâches pour la promotion de l'égalité des chances, en étroite collaboration avec le groupe de travail sur la formation professionnelle des femmes, pour l'animation et l'assistance technique de réseau, pour la capitalisation des expériences et des méthodologies et pour l'information.

Les soumissionnaires devront pouvoir démontrer une expérience confirmée dans le domaine - objet et cet appel d'offres - et de la formation professionnelle en général.
4. **Délai de livraison:** La durée du contrat est de 18 mois (du 1. 1. 1994 au 30. 6. 1995), et sera renouvelable pour des périodes de 12 mois à partir du 1. 7. 1995.
5. a) **Demande de documents:** Le dossier d'appel peut être obtenu auprès de la direction générale de l'emploi, des relations industrielles et des affaires sociales à l'adresse indiquée au point 1, (télécopieur (32-2) 296 35 62).
- b) **Date limite de la demande:** 30. 9. 1993.
- c) Les documents sont gratuits.
6. a) **Date limite de réception de offres:** Les offres doivent être présentées au plus tard le 15. 10. 1993, par lettre recommandée, en deux exemplaires, le cachet de la poste et le récépissé d'envoi recommandé faisant foi. Elles peuvent également être remises en main propre à la Commission à l'adresse indiquée au point 6. b), au plus tard le 15. 10. 1993 (16.00).

L'offre doit être faite sous deux plis cachetés. L'enveloppe intérieure portera, outre l'indication du service destinataire, la mention: «Réponse à l'appel n° V/010/93. Ne pas ouvrir par le service de courrier interne».

Les enveloppes autocollantes, qui peuvent être ouvertes et fermées sans laisser de traces sont exclues.

- b) **Adresse:** Voir au point 1.
- c) **Langues:** Une des langues officielles de la Communauté européenne.
- 7., 8.
9. **Financement et paiement:** Les principales clauses relatives au financement et au paiement figurent dans le dossier d'appel d'offres disponible à l'adresse indiquée au point 1.
- 10.

11. **Qualifications:** Les conditions minimales de caractère économique et technique à remplir par les contractants sont indiquées dans le dossier d'appel d'offres.
  12. **Délai pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre:** 180 jours à compter de la date mentionnée au point 4 ci-dessus.
  13. **Critères d'attribution:** Les critères utilisés lors de l'attribution du marché sont indiqués dans le dossier documentaire.
  14. **Autres renseignements:** La Commission des Communautés européennes est exempte de tous impôts, taxes et droits, conformément aux dispositions du protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes, annexé au traité du 8. 4. 1965 instituant du Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes. Les prix, exprimés en écus, s'entendent donc hors impôts, taxes et droits.
  15. **Date d'envoi du présent avis:** 20. 8. 1993.
  16. **Date de réception de l'avis par l'office des publications officielles des Communautés européennes:** 20. 8. 1993.
-